

Questions orales

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES**L'ÉTUDE NATIONALE SUR L'ÉDUCATION — LA RÉPONSE
DU GOUVERNEMENT**

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'Assemblée des Premières Nations a effectué une étude nationale sur l'éducation. Le rapport en quatre volumes découlant de cette étude qui a coûté à son ministère 6 millions de dollars, sans compter les services de soutien, a été adressé au ministre le 9 mars 1989. Le ministre est-il déterminé à mettre en oeuvre les principales recommandations résultant de l'étude nationale sur l'éducation? Garantira-t-il l'affectation de fonds suffisants pour en appliquer les principales recommandations?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme l'a dit le député, l'étude a coûté environ 6 millions de dollars, a nécessité quatre ans d'efforts et fait actuellement l'objet d'un examen au ministère.

LE SUIVI DE L'ÉTUDE — LA POSITION DU MINISTRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, quand l'Assemblée peut-elle espérer recevoir la réponse du ministre à propos du suivi de l'étude? Le ministre octroiera-t-il les fonds demandés par l'Assemblée afin qu'elle puisse en distribuer le rapport à toutes les localités autochtones?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier soir au chef Erasmus et à certains autres représentants de l'APN, l'examen sera bientôt achevé.

* * *

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL**L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À GANDER — LES
RÉPERCUSSIONS DU DÉBLAIEMENT**

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Hier, le ministre a déposé un rapport intitulé *La santé des travailleurs sur le site de l'écrasement d'un avion de la ligne Arrow Air à Gander*. Il a avisé le comité que les travailleurs du ministère de la Défense nationale et du Bureau canadien de la sécurité aérienne ne faisaient pas partie de l'étude et que le MDN et le BCSA attendaient ce rapport avant de prendre des mesures.

Le ministre fera-t-il en sorte que tous les travailleurs qui se sont occupés du déblaiement de l'accident aérien de Gander subissent des tests et fassent l'objet d'une surveillance?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons communiqué avec les autres ministères concernés. Le MDN effectue sa propre étude et dispose de ses propres installations médicales pour le faire. Nous avons partagé les résultats de cette étude avec d'autres ministères et nous travaillons en étroite collaboration avec eux pour veiller à ce que les recommandations soient pleinement appliquées.

LA NATURE DU CHARGEMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. En dehors du fait qu'il veillera à ce qu'on soumette à des tests et qu'on surveille les travailleurs du MDN et du BCSA, insistera-t-il pour que le gouvernement américain révèle ce que transportait cet avion pour qu'on effectue la surveillance en sachant exactement à quelles substances les travailleurs ont été exposés?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, mon ministère, lorsqu'il effectuait cette étude, a communiqué avec le Bureau canadien de la sécurité aérienne qui nous a donné une liste de tous les produits trouvés sur les lieux de l'accident.

Il serait utile que mes chercheurs puissent voir quels produits ont été trouvés afin de déterminer si des substances toxiques auraient pu ou non apparaître et causer les symptômes en question.

Il n'y a absolument rien qui puisse nous laisser supposer que les symptômes ressentis par les travailleurs sur les lieux de l'accident soient dus à une exposition à des produits toxiques. En effet, tous les symptômes qui se sont manifestés correspondent exactement au syndrome d'exposition post-traumatique dont on a parlé dans le rapport lui-même. C'est un excellent rapport et nous avons l'intention de veiller à ce que ses recommandations soient mises en pratique.

* * *

LES PÊCHES**L'ACCORD FRANCO-CANADIEN**

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans. Elle porte sur l'accord franco-canadien sur les pêches signé en avril dernier, cet accord scandaleux dans lequel notre gouvernement a cédé au gouvernement français en permettant aux inspecteurs français d'arraisonner nos bateaux à l'intérieur de notre zone de 100 milles.